

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

## AMENDEMENT

N ° AS7007

présenté par

M. Lucas, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact du report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans sur l'investissement bénévole et citoyen au sein du secteur associatif. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre pays compte un million et demi d'associations, pour lesquelles œuvrent plus de seize millions de bénévoles. Ces associations et bénévoles sont indispensables à notre pays, par leur investissement pour le lien social comme leur action là où l'État est défaillant. Cet amendement vise à étudier l'impact négatif du report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans alors qu'un retraité sur trois est un bénévole associatif.